



La lettre du Collège de France

33 | octobre 2012
La Lettre n° 33

La présence internationale du Collège de France

John Scheid



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lettre-cdf/2490>

DOI : [10.4000/lettre-cdf.2490](https://doi.org/10.4000/lettre-cdf.2490)

ISSN : 2109-9219

Éditeur

Collège de France

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2012

Pagination : 3

ISSN : 1628-2329

Référence électronique

John Scheid, « La présence internationale du Collège de France », *La lettre du Collège de France* [En ligne], 33 | octobre 2012, mis en ligne le 01 octobre 2015, consulté le 17 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lettre-cdf/2490> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lettre-cdf.2490>

Ce document a été généré automatiquement le 17 août 2022.

Tous droits réservés

La présence internationale du Collège de France

John Scheid

- 1 Chacun des professeurs du Collège de France bénéficie d'une notoriété internationale dans sa discipline, bien que l'institution, en tant que telle, reste relativement méconnue. Cela tient au fait que, par ses missions et son mode de fonctionnement, elle n'a guère d'équivalent dans le monde. Tout au plus pourrait-on rapprocher le Collège de France des « Instituts d'études avancées » avec lesquels il partage certaines caractéristiques. Abraham Flexner, qui fonda en 1930 le premier de ces Instituts, celui de Princeton, n'a-t-il pas reconnu s'être inspiré du Collège de France (et d'All Souls à Oxford)? Dans une précédente parution de la *Lettre du Collège de France* (n° 31, p. 30-31), la question a été posée de savoir dans quelle mesure le Collège de France est un modèle exportable. La réussite spectaculaire du « Collège Belgique », créé en 2009 avec le parrainage du Collège de France, ouvre à cet égard des perspectives prometteuses.
- 2 Le Collège de France a toujours été une institution ouverte sur le monde (en témoigne le nombre important de professeurs d'origine étrangère), mais ce n'est que progressivement que s'est mise en place une véritable politique de développement des relations internationales au niveau institutionnel, s'appuyant pour l'essentiel sur les réseaux qu'entretiennent chacun des professeurs dans le cadre de leurs activités de recherche. Les principaux instruments de cette politique sont les missions d'enseignement des professeurs du Collège de France à l'étranger, les invitations de conférenciers étrangers et l'accueil de jeunes chercheurs étrangers auprès des chaires et dans les laboratoires. Des relations privilégiées ont été établies, sur la base de conventions, avec un certain nombre d'institutions étrangères (Instituts d'études avancées, Universités). Des partenariats ont été noués avec le réseau de coopération et d'action culturelle du Ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et avec l'Institut français nouvellement créé, ainsi qu'avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et son réseau de campus numériques.
- 3 Les échanges avec l'Union européenne sont, de loin, les plus importants (65% des missions d'enseignement et 50% des invités étrangers). L'Allemagne, l'Italie et la

Grande-Bretagne se placent en tête, mais la Belgique et la Suède sont également bien représentées grâce aux conventions avec l'Académie royale de Belgique et avec l'Université d'Uppsala. Hors Union Européenne, les États-Unis sont le principal partenaire du Collège de France (environ 15 % des missions d'enseignement et 35 % des invités étrangers), notamment les grandes universités (Berkeley, Harvard, Chicago, Princeton, Stanford, Columbia, Yale). Grâce à deux conventions (Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec/CREPUQ; Peter Wall Institute of Advanced Study à Vancouver), le Canada est également bien représenté.

- 4 Parmi les pays émergents, le Brésil occupe traditionnellement une position privilégiée dans le réseau international du Collège de France (convention avec l'Université Fédérale de Rio de Janeiro et les Académies des sciences française et brésilienne). Avec l'Extrême-Orient, les échanges montent en puissance: convention avec la City University de Hong Kong, cycle de conférences avec le Korea Research Council of Fundamental Sciences and Technology à l'initiative de l'Ambassade de France en Corée du Sud, projet de convention avec l'Université de Tokyo).
- 5 La mise en ligne des enseignements du Collège de France, une de nos priorités, contribue très largement au rayonnement international de l'établissement, comme en témoignent les statistiques de téléchargements. La traduction en anglais (et dans d'autres langues), qui fait l'objet d'un important programme de développement, permettra d'accroître encore l'audience internationale.
- 6 Parmi les faits marquants de l'année écoulée, signalons la signature de nouvelles conventions avec l'Institut universitaire d'études supérieures de Pavie et avec l'Université de Trente. De nouveaux « Cycles de conférences du Collège de France » ont également été lancés, dans le cadre du partenariat avec le MAEE, à Budapest, Bucarest et Rabat. Signalons également la tenue d'importantes réunions internationales au Collège de France, notamment le Forum Today, un colloque sur la diplomatie culturelle à l'initiative de l'Institut Français, ou encore la session du Comité franco-québécois de coopération universitaire.
- 7 Enfin le travail de coordination entre les établissements partenaires de PSL, qui a été effectué tout au long de l'année écoulée, a permis de préparer le terrain pour des actions communes à l'international qui contribueront à donner de la visibilité à l'ensemble nouvellement créé.

AUTEUR

JOHN SCHEID

Responsable des Relations internationales du Collège de France, titulaire de la chaire Religion, institutions et société de la Rome antique